

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
COMPLEXE SPORTIF – REGLEMENTATION POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL DU 7 AU 8 DECEMBRE 2024 ARRETE N° 2024/316		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les terrains en herbe pour la pratique du football au Complexe Sportif Pierre Mendès-France sont inutilisables en raison des conditions climatiques actuelles ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation des terrains en herbe destinés au football du Complexe Sportif sera réglementée, à savoir :

- Du 7 au 8 décembre 2024 inclus : fermeture de tous les terrains en herbe ;
- Pas de restriction sur le terrain en gazon synthétique.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'AS IFS Football, club utilisateur des terrains ;
- La Ligue de Football de Basse-Normandie ;
- Le District du Calvados de Football.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au Complexe Sportif Pierre Mendès-France.

Fait à IFS, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENBRE